

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2014

RÉDUCTION D'ACTIVITÉ DES MONITEURS DE SKI - (N° 1636)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« sous un statut de travailleur »,

les mots :

« à titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.